

Comme il est prévu à l'article 17 des politiques et procédures, sauf tel qu'il est autrement indiqué dans les politiques et procédures, un représentant du bien-être peut aliéner, vendre, transférer ou autrement céder les biens de son entité de distribution d'une manière autorisée par le contrat et les lois applicables (y compris une vente, un don ou un legs) avec le consentement préalable écrit de la société. Les biens qui prennent la forme de réclamations relatives à une rémunération ou au respect d'obligations contractuelles, de la part de la société ou par celle-ci, ne seront pas reconnus comme des biens du cessionnaire aux registres de la société avant que la société n'ait reçu un avis écrit du transfert et n'ait donné son approbation officielle par écrit.

CÉDANT	_____	_____
	No. de compte actuel	Nom du titulaire de compte actuel (cédant)

		Nom du codemandeur actuel (s'il y a lieu)

CESSIONNAIRE	_____	_____
	No. de compte du demandeur	Nom du demandeur
	_____	_____
	Date de recrutement	Nom du codemandeur (s'il y a lieu)

	Date du surclassement (s'il y a lieu)	

MODALITÉS RELATIVES AU CÉDANT

Je conviens que j'ai lu et que je comprends l'article 17 des politiques et procédures concernant le transfert d'une entité de distribution. Je comprends et j'accepte les modalités associées aux deux options ci-dessous. Je comprends aussi qu'il peut y avoir un délai d'attente de 30 jours avant que dōTERRA prenne une décision concernant la présente convention et que je ne peux avoir une participation véritable dans un autre compte de représentant du bien-être.

- J'effectue le transfert et j'aimerais conserver un compte de client premium**
 Je comprends et j'accepte que dès l'approbation de la société obtenue, je transfère par les présentes mon compte de représentant du bien-être et je renonce à tous mes droits et privilèges associés à mon compte de représentant du bien-être, y compris, sans s'y limiter, les droits de parrainage et de recrutement associés à ma lignée de parrainage descendante actuelle. Je comprends que je ne pourrai pas gagner de primes sur les achats effectués par ces membres, ni maintenant ni à l'avenir. En choisissant de conserver un compte de client premium, j'accepte les modalités de la convention de client premium qui se trouve à www.doterra.com. Je comprends qu'à titre de client premium, je conserverai mon placement actuel et je pourrais conserver mon statut actuel aux fins du programme de récompenses de fidélisation. Je comprends aussi que je dois attendre six mois (classement premier ou inférieur) ou douze mois (classement argent ou supérieur) pour créer un compte de représentant du bien-être ou passer à un tel compte, si je décide de le faire dans l'avenir.
- J'effectue le transfert et j'aimerais résilier mon compte**
 Je comprends qu'en signant le présent formulaire, je résilie mon compte de représentant du bien-être et je dois attendre six mois (classement premier ou inférieur) ou douze mois (classement argent ou supérieur) à compter de la date de résiliation officielle pour me faire recruter de nouveau.

_____ Signature du cédant	_____ Date	_____ Codemandeur du cédant	_____ Date
------------------------------	---------------	--------------------------------	---------------

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MOTIF DE LA DEMANDE:

MODALITÉS RELATIVES AU CESSIONNAIRE

J'ai lu et je comprends l'article 17 des politiques et procédures concernant le transfert d'une entité de distribution. J'atteste que je suis devenu un représentant du bien-être au cours des 24 dernières heures et que j'ai accepté les modalités de la convention de représentant du bien-être. J'atteste aussi que je n'ai eu auparavant aucune participation véritable dans le compte transféré ou dans tout autre compte de représentant du bien-être. Je conviens de respecter les modalités des politiques et procédures, et je comprends qu'il peut y avoir un délai d'attente avant que dōTERRA prenne une décision concernant cette demande.

_____ Signature du cessionnaire	_____ Date	_____ Codemandeur du cessionnaire	_____ Date
------------------------------------	---------------	--------------------------------------	---------------

Approbation du représentant de dōTERRA_____
Titre_____
Date

Utilisez cette page SEULEMENT si vous voulez conserver le même numéro de représentant du bien-être.

CHANGEMENT DE FORME DE PROPRIÉTÉ SEULEMENT

J'atteste que je respecte toutes les conditions pour conserver mon numéro de représentant du bien-être tout en transférant la propriété du compte de moi-même à mon entité juridique. Je conviens aussi que je serai responsable de diviser le montant indiqué sur mon feuillet T4 État de la rémunération payée entre les deux propriétaires, car dōTERRA ne produira qu'un seul feuillet T4 en fonction des renseignements fiscaux qui figurent dans ses dossiers à la fin de l'année.

No. de compte actuel_____
Signature du cédant (représentant du bien-être et
propriétaire actuel)_____
Signature du cessionnaire (nouvelle entité)

MODALITÉS RELATIVES AU CESSIONNAIRE ET AU CÉDANT

Les modalités suivantes s'appliquent à tous les transferts demandés par un représentant du bien-être qui souhaite transférer son compte de représentant du bien-être à une entité :

1. Le compte de représentant du bien-être doit être en règle.
2. L'entité cessionnaire doit être détenue (à 100 %) par le cédant (ou par le cédant et son conjoint ou sa conjointe).
3. Le cédant ne doit pas être une société (transferts en milieu d'année seulement).
4. Le cédant doit figurer comme le conjoint ou la conjointe du cessionnaire dans la base de données de dōTERRA.
5. Tout transfert peut être annulé de façon rétroactive si l'on découvre que le propriétaire de l'entité cessionnaire a changé après la date du transfert, mais avant la fin de l'année civile.
6. Le supplément de demande des entreprises doit être rempli par le cessionnaire.
7. Une copie de tous les permis requis (p. ex., permis d'exploitation d'un commerce et permis de vente directe) du cessionnaire doit être jointe.
8. Le cessionnaire doit soumettre une nouvelle convention de représentant du bien-être. Par les présentes, le cessionnaire accepte les modalités de la convention de représentant du bien-être, y compris les politiques et procédures.